



---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la  
Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est tenue le  
mardi 21 décembre 2021 par visioconférence à 18h00.**

---

Étaient présents : M. David Ferguson, maire  
M. Daniel Charest, conseiller  
Mme Marie-Ève Nadeau, conseillère  
Mme Sabrina Landry-Court, conseillère  
Mme Mélanie Côté, conseillère

Étaient absents : M. Lucien Leblanc, conseiller  
M. Francis Levesque, conseiller

Quorum : le quorum est constaté.

M. David Ferguson, maire, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et greffier-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**Résolution n° 2021 - 12 - 021 Lecture et acceptation de l'ordre du jour**

M. Hervé Esch fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Séance à huis clos par visioconférence
3. Soumission démolition Centre d'interprétation du chemin Kempt
4. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Charest, conseiller  
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le mardi 21 décembre 2021 soit accepté tel que présenté.

**Résolution n° 2021 - 12 - 022 Séance à huis clos par visioconférence**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT QUE cet état d'urgence a été prolongé et est toujours en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QUE il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Charest, conseiller  
il est RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Résolution n° 2021 - 12 - 023 Soumission démolition Centre d'interprétation du chemin Kempt

CONSIDÉRANT les demandes de soumissions effectuées dans le cadre de la démolition du Centre d'interprétation du chemin Kempt suite à un incendie ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est PROPOSÉ par Mme Marie-Ève Nadeau, conseillère  
il est RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

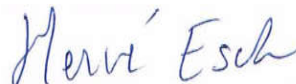
QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est accepte l'offre de services des Entreprises P. L. Cellard au coût de 20 000 \$ avant taxes.

Résolution n° 2021 - 12 - 024 Levée de l'assemblée

À 18h10, Mme Sabrina Landry-Court propose de lever la séance.  
Accepté.



**David Ferguson**  
Maire



**Hervé Esch**  
Directeur général et greffier-trésorier